

PROCES-VERBAL
de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du mercredi 20 juin 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire, dûment convoquée et régulièrement constituée, conformément aux statuts, s'est tenue le mercredi 20 juin 2018 à la Fédération du Bâtiment à 18h00.

Assistaient à cette réunion : Monsieur Richard PASQUIER, Directeur Administratif et Financier, Monsieur DERANLOT, Commissaire aux Comptes du Cabinet DUO SOLUTIONS, Monsieur DERENANCOURT, Directeur.

Le Président ouvre la séance à 18h00 et remercie les adhérents présents ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

I - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2017

Le Président rappelle que le procès-verbal est consultable sur le site internet de l'Association, www.asstv86.fr ainsi que cela a été indiqué sur les convocations et soumet les procès-verbaux à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1^{ère} résolution :

Approbation du Procès-verbal de l'AGO du 27 juin 2017.

L'Assemblée Générale réunie le 20 juin 2018 approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2017 à l'unanimité, soit 144 voix.

II – Rapport de Gestion et rapport d'activité 2017

Toute l'année 2017 a été consacrée à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

Au début de l'année 2017, nous avons organisé des rencontres avec les adhérents sur l'ensemble du département. Ainsi, nous avons rencontré des adhérents à Civray, Montmorillon, Chauvigny, Loudun, Châtellerauld, Vivonne, Chasseneuil et Poitiers.

J'ai bien perçu l'intérêt des adhérents concernant ces nouvelles règles, par les nombreuses questions, souvent d'ordre juridique, qui nous été posées.

En raison de l'intérêt marqué par certains adhérents, nous avons, par ailleurs, mis en place, afin de favoriser et développer la culture de Prévention, les « Vendredis de la Prévention ». Organisés depuis le dernier trimestre 2017 sur le Grand Poitiers, les « Vendredis de la Prévention » vont se déplacer sur le châtelleraudais dans le deuxième semestre 2018. Les thèmes abordés ont été les suivants :

- Réaliser son document unique
- Réglementation
- Prévention du suicide
- Risque chimique
- Bien-être au travail
- TMS
- Travail posté et de nuit
- Travail sur écran
- Prévention de la violence au travail
- Bruit

En interne, nous avons mis en place plusieurs équipes pluridisciplinaires composées d'un Médecin, d'une Infirmière en Santé Travail, de Secrétaires Médicales et d'Assistants en Santé Travail, ce qui est conforme à l'esprit de la nouvelle réglementation.

Il faut avouer que c'est un changement assez profond de la façon d'exercer, notamment pour les Médecins du Travail. Alors que depuis plus de 30 ans, ils rencontraient régulièrement les salariés d'une même entreprise, les nombreux départs en retraite de leurs confrères ont pour conséquence directe d'accroître le nombre de salariés qui leur sont affectés et ils doivent maintenant déléguer une grande partie du suivi des salariés à leurs Infirmières en Santé Travail.

On peut comprendre que ceci pose problème. La délégation n'est pas franchement naturelle chez les Médecins. Ils perdent objectivement une part d'informations qu'ils récoltaient lors des entretiens cliniques, qui devrait être compensée par plus d'actions en milieu de travail.

En fonction de leurs compétences distinctives, les visites des Médecins sont concentrées sur les visites de reprise, les visites à la demande, les visites avec aptitude concernant les salariés en Surveillance Individuelle Renforcée. Ces visites, on le comprend bien, sont fatalement plus compliquées et consommatrices de temps médical, mais correspondent à leur niveau d'expertise. Au fond, c'est une reconnaissance de leurs compétences par le législateur, qui leur donne également la responsabilité de la périodicité, qui, je le rappelle, est fixée par le Médecin en fonction de l'état de santé du salarié, de son âge, de son environnement et de ses conditions de travail.

Ceci implique, et c'est confirmé dans le dernier rapport de l'IGAS sur l'attractivité et la formation des professionnels de santé, que les Services de Santé au Travail devront recruter davantage d'Infirmières en Santé Travail et que les Médecins devront déléguer à ces Infirmières en Santé Travail le suivi des salariés qui ne sont pas affectés à des postes dits « à risques ».

Enfin, il faut se rassurer et positiver sur l'efficacité de notre mission de prévention qui devrait s'améliorer dans les deux ans à venir. Nous sommes dans une période transitoire difficile d'application de deux régimes. La dernière réforme permettra à nos équipes médicales d'espacer les visites médicales jusqu'à 5 ans pour les salariés qui n'auront pas besoin de Suivi Individuel Renforcé (S.I.R.).

Vous avez sans doute remarqué comme moi que depuis les dernières élections présidentielles, le mouvement et les changements s'accroissent !

Ainsi, nous n'avons pas totalement absorbé la dernière réforme que le 22 janvier dernier, le Premier Ministre a sollicité Madame Charlotte LECOCQ, Députée du Nord, pour un rapport concernant l'organisation des acteurs de la Prévention dont font partie les Services de Santé au Travail et a demandé à la Mission Parlementaire :

- d'organiser l'évaluation dans le temps et dans l'espace de la performance de notre système de Prévention des Risques Professionnels ;
- d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'ensemble du système de Prévention des Risques Professionnels et de notre système de contrôle et d'appui au bénéfice d'une part des travailleurs et d'autre part, des entreprises.

L'Association des Services de Santé au Travail PRÉSANSE a donc élaboré un document dans le cadre d'une audition de la Mission Parlementaire et a établi 10 engagements pour la Santé au Travail dans le cadre des 4 missions légales :

- action en entreprise,
- surveillance de l'état de santé,
- conseil,
- traçabilité et veille sanitaire.

Votre Service de Santé au Travail est membre depuis 2 ans du Conseil d'Administration de ce réseau « PRESANSE ». Il est aujourd'hui l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Ce matin, par exemple, PRESANSE organisait à l'Assemblée Nationale une table ronde avec Madame LECOCQ et plusieurs autres députés s'intéressant à la santé au travail des salariés. Malheureusement, je ne pourrai y assister en raison de notre Assemblée Générale.

Par rapport à ces engagements, j'ai insisté auprès de nos professionnels sur la nécessité de l'élaboration de la fiche d'entreprise, sachant qu'une action de prévention efficace requiert une évaluation préalable des situations de travail et risques afférents.

Nous attendons les conclusions de ce rapport qui devrait être remis au Premier Ministre à la fin de ce mois.

Beaucoup d'hypothèses circulent : un rattachement des Services de Santé au Travail à la CARSAT, ou bien à l'ARS ou encore un autre type d'organisation.

A priori, l'objectif du gouvernement est une recherche de simplification de tous les acteurs de la Prévention avec une seule porte d'entrée.

Nous attendons avec beaucoup d'impatience le rapport de Madame LECOCQ qui devrait être présenté début juillet. Il faut espérer que l'ultime réforme qui devrait sortir de ce rapport sera définitive pour quelques années. Il est difficile pour les Services de Santé au Travail de France de bien se structurer et d'être efficaces si les pouvoirs publics nous imposent des réformes presque tous les deux ans...

A ce stade et à ce jour, nous ne pouvons qu'attendre, mais cette attente ne signifie pas immobilisme.

Je vais donc vous parler des prospectives 2018.

Nous prévoyons dès ce mois de novembre de recruter trois jeunes Médecins du Travail qui doivent sortir avec le diplôme de spécialité de Médecine du Travail. Deux de ces Médecins seraient affectés sur le Centre de Chasseneuil, qui a été malmené depuis pratiquement un an avec le départ consécutif de deux Médecins du Travail que nous n'avons pas pu remplacer. Le troisième Médecin serait affecté entre notre Centre de la Zone Industrielle de la République et Poitiers-Sud, afin de compenser un départ en retraite effectif depuis ce mois de juin.

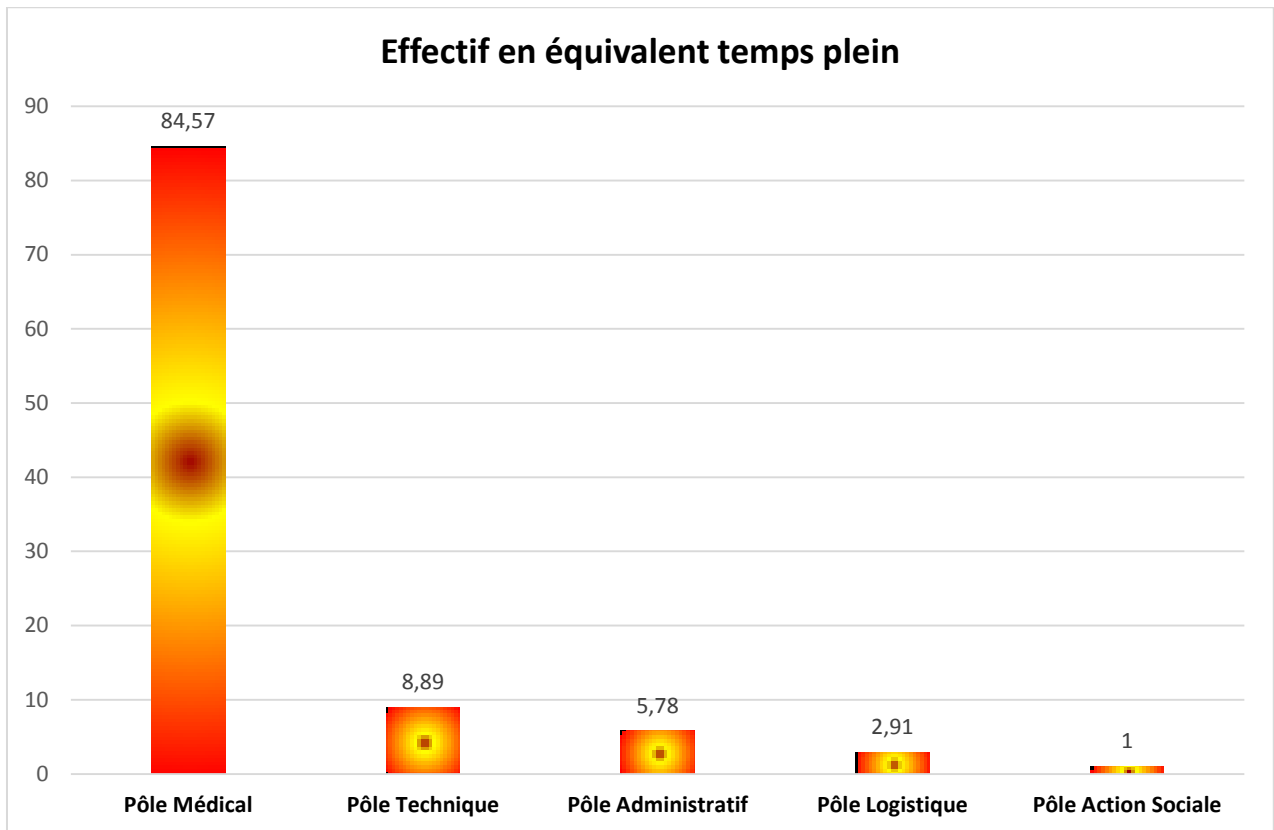
Sur l'année 2018, nous avons recruté deux Infirmières en Santé Travail et prévoyons de recruter sur notre Centre de Joany une Infirmière en Santé Travail afin de compléter le renforcement de nos équipes. Nous prévoyons également de recruter une Infirmière en Santé Travail sur le Centre de Chasseneuil, en remplacement d'un départ à la retraite, sachant que rien que sur l'année 2018, ce sont 4 Médecins qui sont partis en retraite !

Bien entendu, nous sommes, au cours de cette Assemblée Générale, à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Nous allons maintenant vous présenter l'activité du Service ainsi que les comptes pour cette année 2017.

II – 1 - Effectifs du Service

Le Directeur, à l'aide d'un diaporama, commence par les effectifs du Service.

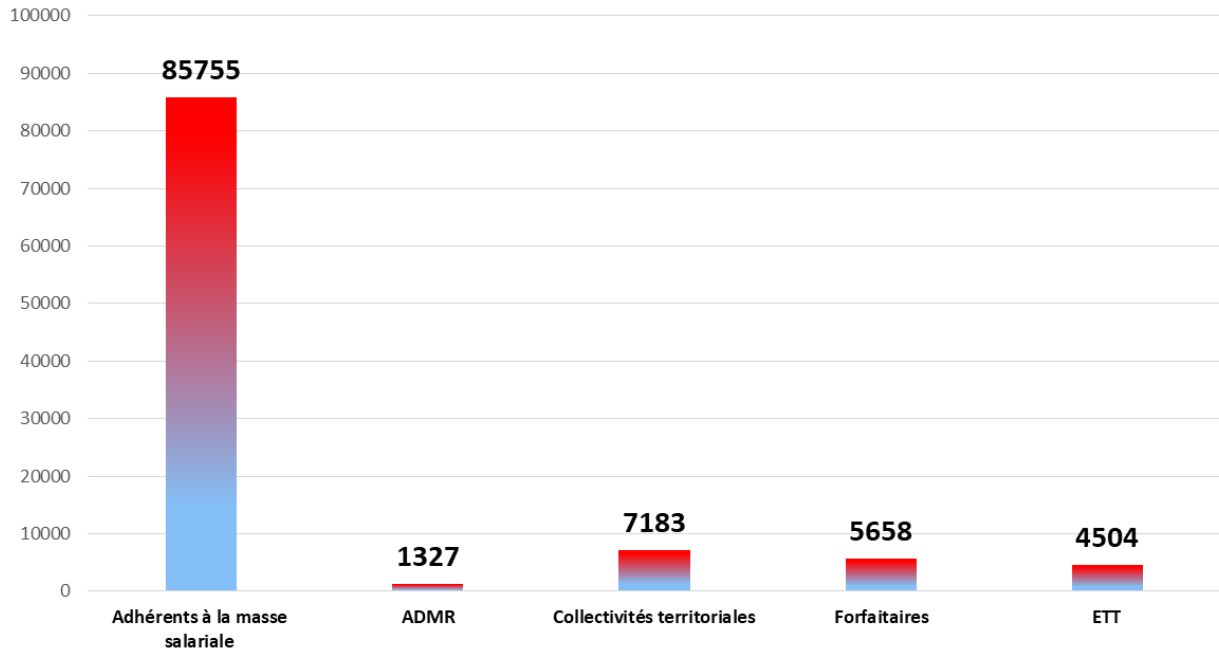


Soit un total de 112 personnes physiques en CDI au 31 décembre 2017.

Le Service est organisé en quatre grands pôles :

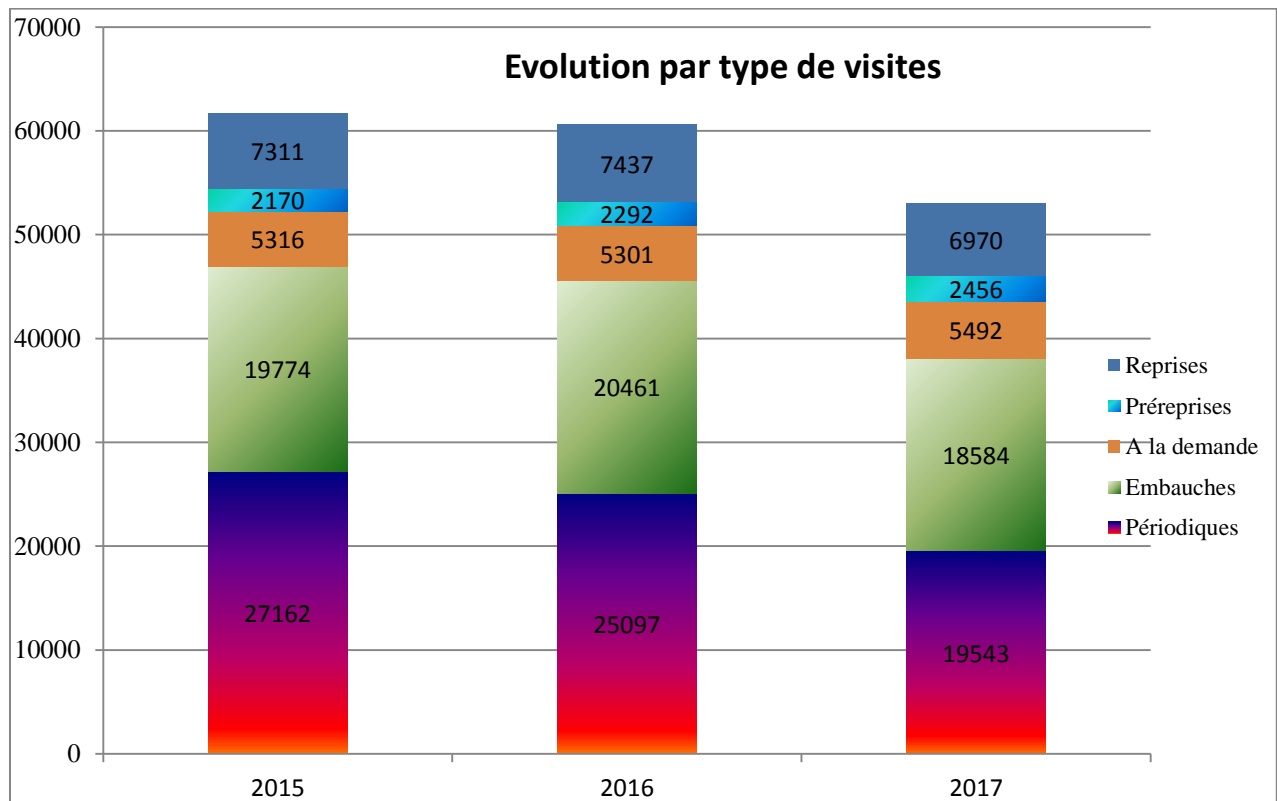
- Le pôle médical comprenant les médecins du travail, les secrétaires médicales, les infirmières, les assistantes en santé travail
- Le pôle technique comprend l'ensemble des préventeurs : 3 pour le pôle Prévention des risques professionnels, 3 sur l'ergonomie et les risques psychosociaux, 2 sur les risques chimiques et 1 pour la métrologie.
- Le pôle administratif
- Le pôle logistique est composé des chauffeurs et des femmes de ménage

Les effectifs de salariés suivis se décomposent selon le tableau suivant :



Nous sommes passés de 103 071 salariés suivis au 31 décembre 2016 à 104 427 salariés suivis au 31 décembre 2017. Cette progression du nombre de salariés suivis entre 2016 et 2017 est une excellente nouvelle. Nous avons constaté que la progression suit la reprise économique et est plus marquée au troisième et quatrième trimestre de l'année 2017.

II – 2 - Activité clinique

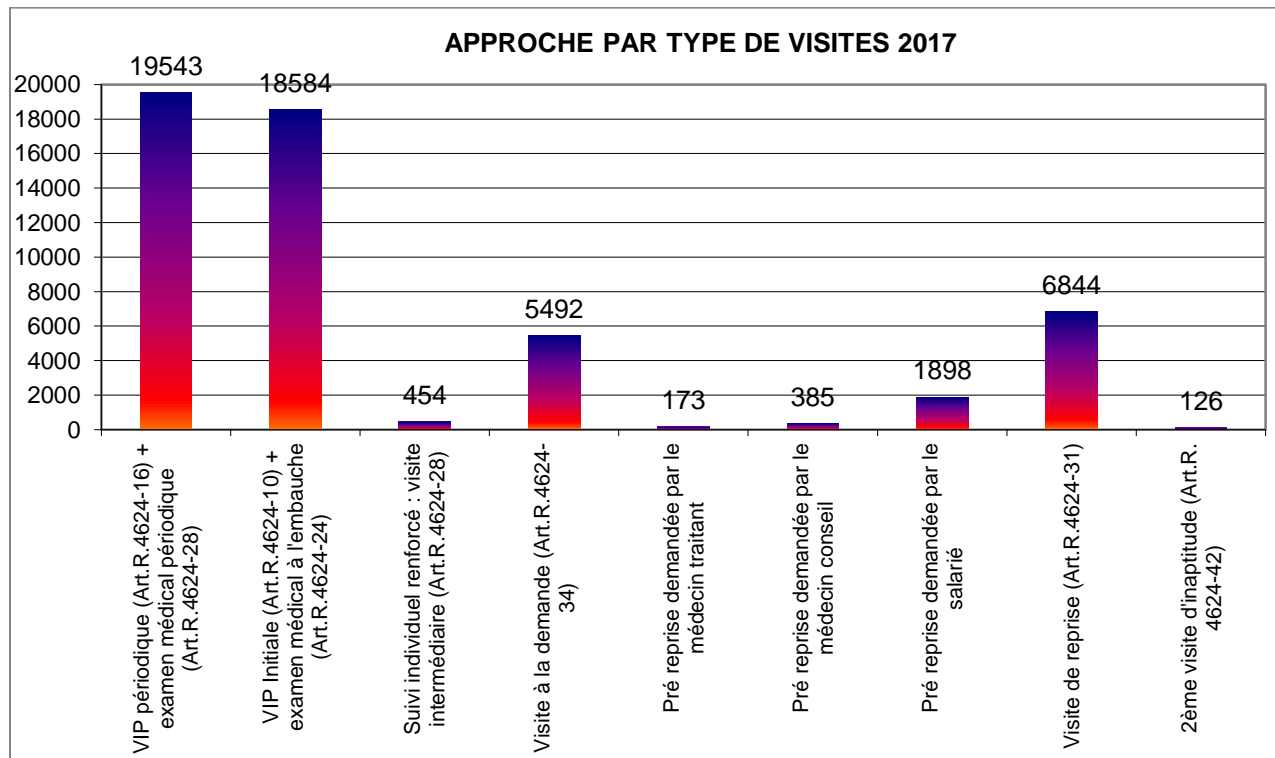


Par manque de temps médical opérationnel des médecins et infirmiers, nous baissions significativement en visites périodiques : – 5.554 entre 2017 et 2016. Cela signifie que la périodicité plus souple accordée par la nouvelle réglementation n'est pas entrée en vigueur et que

de ce fait, nous prenons du retard dans l'ensemble des portefeuilles suivis en termes de visites périodiques.

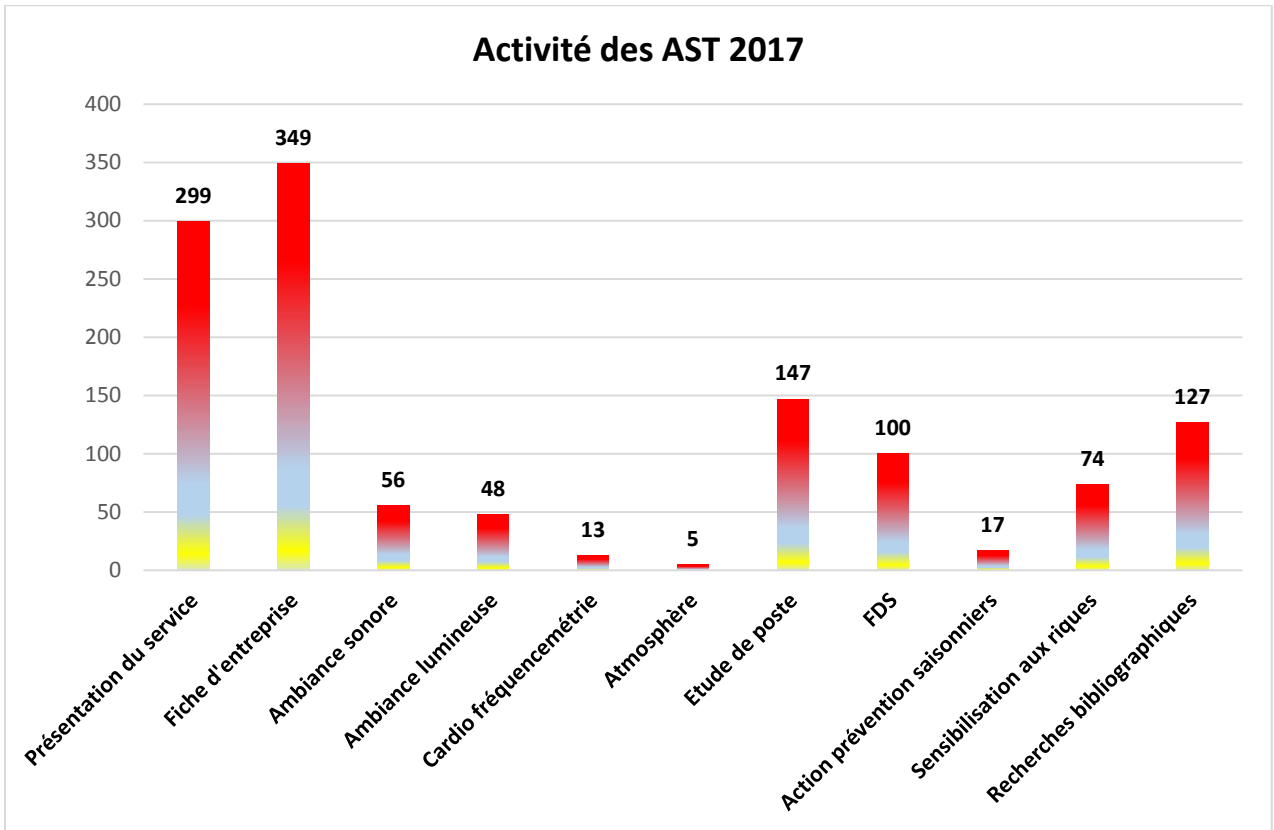
Concernant les visites d'embauche, elles ont baissé entre 2017 et 2016 de 1.877. Cette baisse est liée à l'application de la nouvelle réglementation, qui permet maintenant une dispense de la visite d'embauche pour les salariés ayant déjà bénéficié d'une visite pour le même type d'emploi. Le nombre de visites d'embauche devrait continuer à baisser dans les années à venir, d'autant que les Services de Santé au Travail de France travaillent actuellement pour constituer une base de données nationale, qui permettra à chaque Service de consulter et de constater qu'une visite a bien eu lieu et que si le nouveau contrat correspond au même type d'emploi, le salarié bénéficiera d'une visite à la date fixée par la périodicité lors de la première embauche. Nous rappelons que l'esprit du législateur est d'assurer un suivi médical aux salariés dits précaires comme pour les CDI.

En revanche, le nombre de visites à la demande continue sa progression et contrairement aux idées reçues, le nombre de visites de reprise diminue de 225 entre 2017 et 2016. Ce sont les visites de pré-reprise qui augmentent de 164 entre 2017 et 2016. Globalement, ceci est plutôt une bonne nouvelle car la visite de pré-reprise est un des moyens de maintenir le salarié dans l'emploi.

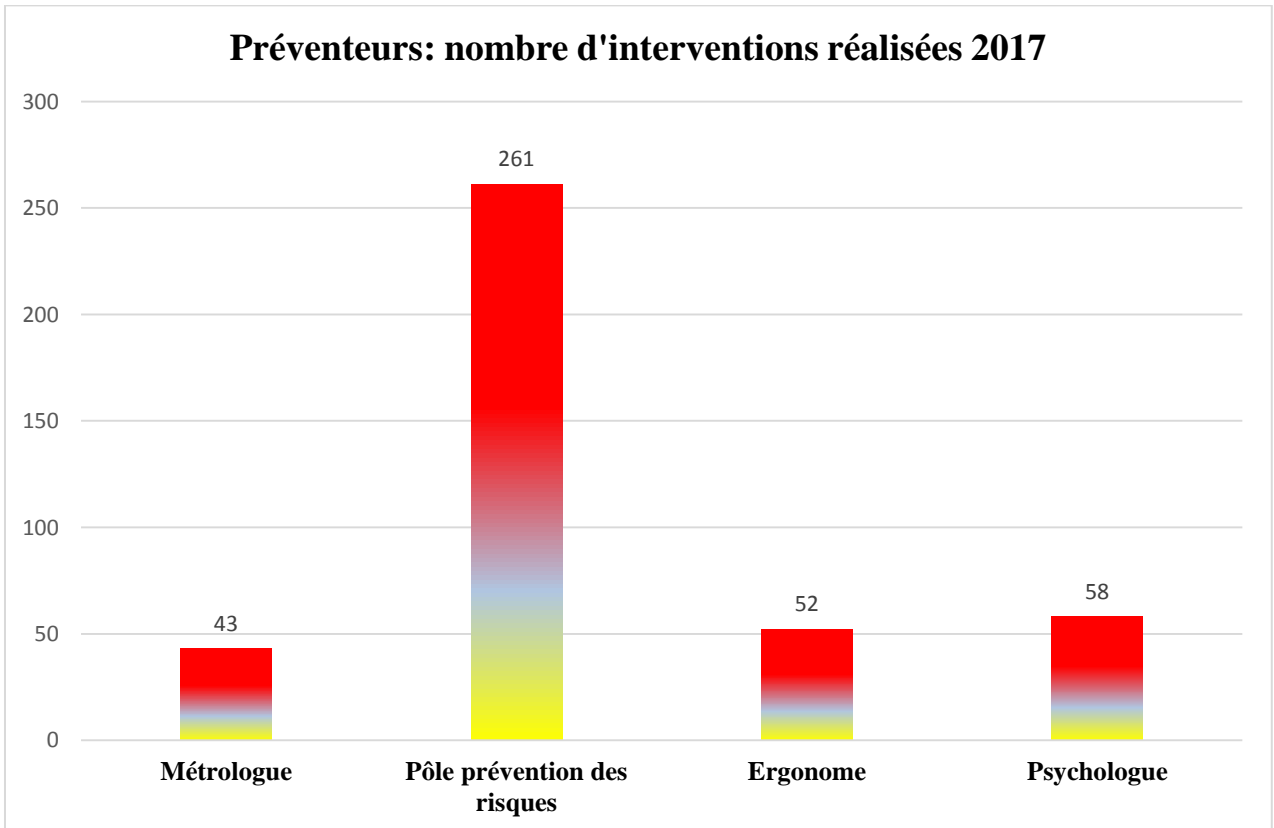


II – 3 - Activité sur le milieu de travail

Concernant les AST, les médecins du travail ont formulé 1 108 demandes sur l'année 2017 concernant diverses actions ainsi que le montre le graphique suivant :



Par ailleurs, les préventeurs du Pôle Technique ont réalisé en 2017 les actions suivantes :



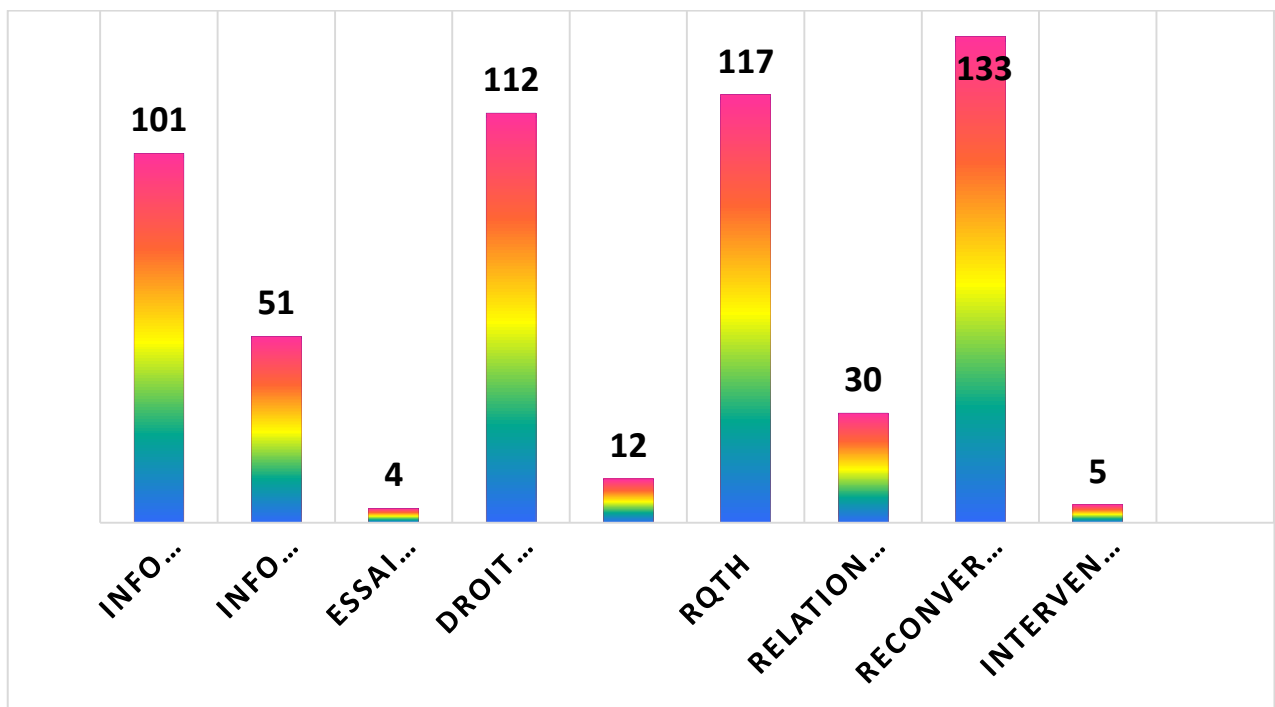
Les interventions ergonomiques ainsi que celles liées aux risques psychosociaux sont généralement lourdes en temps et demandent une forte investigation.

Les actions de métrologie sont également consommatrices de temps.

Il est à noter que le Pôle Prévention des Risques Professionnels a réalisé 181 fiches d'entreprises, en raison de leurs effectifs, Il n'est pas envisageable d'aller au-delà de ces réalisations.

Pôle Actions Sociales :

Les médecins ont effectué 565 demandes auprès de l'Assistante Sociale de notre Service, les actions réalisées par l'Assistante Sociale sont pertinentes pour répondre aux problématiques rencontrées par certains salariés.



Un travail important est réalisé par notre Assistante Sociale afin d'aider les salariés dans le maintien dans l'emploi et les démarches auprès des organismes sociaux. Nous avons également dans l'année 2017 signé une convention avec Cap Emploi pour développer les actions de maintien dans l'emploi.

II – 4 – Etat d'avancement du Projet de Service

Groupe RPS

- Le Groupe RPS a réalisé deux plaquettes, une sur « Salarié en souffrance – Que faire ? » et une autre sur « Les risques psychosociaux en quelques mots ».
- Ils ont également réalisé des grilles de dépistage par métier : aides à domicile, aides-soignantes, AMP, ASH, éducateurs spécialisés, infirmières, maîtresses de maison, secrétaires médicales

Groupe info-conseil

Le Groupe info conseil a lancé les « Vendredis de la Prévention ». Plusieurs thèmes sont abordés et différents professionnels de santé du Service interviennent auprès des adhérents. Sur l'année 2017, le Groupe s'est concentré sur le secteur géographique de Poitiers et prévoit, en fonction du succès obtenu, de l'étendre sur le Châtelleraudais.

Le programme est accessible sur notre site internet et des e-mailings sont envoyés aux adhérents.

Groupe prévention suicide

Le Groupe a organisé le 8 décembre 2017 à l'amphithéâtre St Jacques de Compostelle une réunion de sensibilisation sur le risque suicide en présence du Dr CHAVAGNAT.

Groupe TMS

Suite à l'enquête, le Groupe a mis en avant, dans les EHPAD, que :

- 90 % des maladies professionnelles sont liées aux TMS
- au niveau des douleurs : 74 % et 72 % gênés dans le travail
 - *rachis : 55 % bas du dos, 36 % cervicales, 50 % dos
 - *membres supérieurs : 43 % épaule, 17 % coude, 32 % mains
 - *membres inférieurs : 27 % jambes, 23 % genou, 27 % pied, 61 % de gêne
- troubles du sommeil : 38,1 %
- troubles digestifs : 17,4 %
- émotionnellement épuisés : 16,7 %
- se sentent à bout de force : 16,8 %

L'ensemble des groupes avance conformément au planning.

II – 5 - Perspectives 2018-2019

- Poursuivre la recherche de médecins du travail en prévision des nombreux départs en retraite et poursuivre le recrutement d'Infirmières en Santé Travail,
- Analyser pour anticiper les recommandations du rapport de la Mission Parlementaire,
- Faire évoluer notre logiciel métiers pour mieux répondre à la traçabilité,
- Lancer les travaux pour l'élaboration du Projet de Service 2019-2023.

III – Compte-rendu financier

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que le résultat de l'année 2017 est moins déficitaire que prévu. Le budget 2017 prévoyait un déficit de – 288 337 € lié à l'effet report du recrutement de 3 nouveaux médecins du travail et se situe après l'arrêté des comptes à – 92 553,27 €. Deux faits majeurs expliquent cette situation : l'amélioration de l'économie qui se traduit par un meilleur niveau de cotisation et une maîtrise des dépenses.

La Trésorière Mme Patricia DUCORNET demande au Directeur de présenter les comptes. Comme les autres années, nos comptes ont été contrôlés par Monsieur Jean-Paul DERANLOT du Cabinet DUO SOLUTIONS en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

Arrêté des comptes clos le 31 décembre 2017

Bilan 2017 :

Pour l'exercice 2017, l'actif total s'élève à 8 106 616.05 € contre 8 228 263,18 € en 2016 soit – 121 647.13 € par rapport à l'exercice 2016.

La poursuite normale des amortissements des constructions sans l'acquisition de nouveau bâtiment, fait passer l'actif Immobilier Net 2017 à 1 277 896.36 contre 1 364 889.53 € soit – 86 993,17 € par rapport à 2016.

Notre créance à l'égard de notre SCI avec la Fédération du Bâtiment passe de 619 313.52 € en 2016 à 625 537.17 € au 31 décembre 2017.

Ainsi l'actif immobilisé de l'exercice 2017 s'élève à 2 914 211.05 contre 3 019 409,72 € en 2016 soit – 105 198, 67 €.

L'actif circulant s'est réduit légèrement de – 16 448,46 € sur l'année 2017 et s'élève à 5 192 405 € contre 5 208 853,46 en 2016.

Nos disponibilités financières se sont améliorées et demeurent largement positives à 2 473 482,60 € contre 2 399 502,82 € au 31 décembre 2016.

Au niveau du passif, le compte de réserve générale est passé de 4 337 676,43 € en 2016 à 4 338 537,43 € au 31 décembre 2017 en fonction du résultat positif de 861 € en 2016.

Le résultat de l'exercice 2017 est de – 92 553,27 €, ce qui fait passer le total des capitaux propres de 4 752 340,66 € fin 2016 à 4 659 787,39 € fin 2017.

Les dettes d'emprunts ont baissé de – 39 291.68 € notamment les emprunts pour nos centres de Loudun et Chaumont.

Les dettes fiscales et sociales ont diminué de – 6 337.67€ avec une relative stabilisation de la provision pour congés payés, et toujours un accroissement de la provision pour CET et une baisse sur les retraites complémentaires.

Compte de résultat 2017 :

L'ensemble des produits a baissé de – 89 433,66 € soit – 0.93% par rapport à 2016 pour arriver à 9 574 205,87 €.

Les cotisations ont baissé de 0.72% soit – 68 188.20 €. Les cotisations à la masse salariale ont progressé sur les 3 premiers trimestres et l'arrêté des comptes fait au 16 mars contribue à la baisse du 4^{ème} trimestre avec un retrait de -89 801,76 €. Nous pensons que ces cotisations seront récupérées dans les cotisations sur exercices antérieurs durant l'année 2018. Il est à noter la baisse des cotisations sur les collectivités territoriales, la Préfecture et les entreprises de travail temporaire – 29 526,17 €, ce qui signifie qu'il y a eu moins de visites pour ces adhérents.

En revanche, sur l'exercice 2017 les cotisations des ADMR ont augmenté de 8 389,73 €

Les charges d'exploitation de l'année 2017 ont, au total, légèrement baissé de – 30 341,71 € soit de -0.31%. Les achats et charges externes ont diminué de – 69 919,09 € soit -5,73%. La masse salariale brute a été contenue avec un accroissement de 0.80% et ce malgré les recrutements d'Assistantes Médicales, d'Infirmière et Assistante en Santé au Travail. La masse salariale brute des médecins a baissé de 20 423,26 €.

En fonction de ces éléments, du résultat financier s'élevant à + 24 426, 03 € et du résultat exceptionnel +38 656.57 €, le résultat net comptable 2017 est en perte de – 92 553, 27 €.

IV – Rapport du Commissaire aux Comptes

A l'issue de cette présentation, le Commissaire aux Comptes procède à la lecture du rapport de gestion de l'exercice 2017 et du rapport spécial sur les conventions règlementées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Le Président propose à l'Assemblée Générale la deuxième résolution.

2^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, lesquels font apparaître une perte de – 92 553,27 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour le dit exercice.

La deuxième résolution est votée à l'unanimité avec 144 voix.

3^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale décide d'affecter la Perte de l'exercice s'élevant à -92 553,27 € à la réserve générale.

La troisième résolution est votée à l'unanimité avec 144 voix.

4^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L.612.5 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

La résolution est approuvée à l'unanimité avec 144 voix.

V – Tarif de la visite forfaitaire

Le Directeur présente le tableau des tarifs forfaitaires depuis 2009.

Année	Tarif HT	Taux d'augmentation
2009	75,00	0
2010	76,00	1,34%
2011	76,00	0
2012	78,28	3%
2013	79,85	2%
2014	79,85	0
2015	81,04	1,5%
2016	81,88	1,03%
2017	82,53	0,79%
2018	83,36	1%

Le Conseil d'Administration propose une augmentation de 1,49 % au 1^{er} janvier 2019 soit 84.60 € HT. La cotisation minimale pour un salarié à temps complet, temps partiel et apprenti est fixée à 21,15 € HT.

Le Président propose cette résolution au vote.

5^{ème} résolution

L'Assemblée Générale décide de porter la cotisation forfaitaire au 1^{er} janvier 2019 de 83,36 € à 84,60 € HT. La cotisation minimale pour un salarié à temps complet, temps partiel et apprenti est fixée à 21,15 € HT (84,60 € HT/4 trimestres).

La résolution est approuvée à la majorité avec 144 voix.

VI - Questions diverses :

➤ Monsieur Damien LAGANE, Directeur Général de la Société DIKEOS, située sur le site du Futuroscope, fait état des difficultés auxquelles il a été confronté du fait du non-remplacement du Médecin du Travail qui suivait les salariés de son entreprise et qui n'a pu être remplacé depuis le 30 septembre 2017.

Il précise que le Directeur lui a bien envoyé un courrier pour lui expliquer la situation, mais il aurait souhaité être informé en amont afin de se préparer à cette situation.

Le Directeur répond qu'un mailing avait été fait à l'ensemble des entreprises concernées le 26 septembre 2017, qu'à l'époque, nous envisagions une reprise de son entreprise par le Docteur Stéphanie PISSARD, Collaborateur-Médecin, que pour des raisons pédagogiques et d'intégration, son tuteur a souhaité limiter le nombre d'entreprises qui seraient affectées au Docteur Stéphanie PISSARD et qu'en conséquence, les visites dites urgentes ont été assurées exclusivement par des Médecins en cumul-emploi retraite, sans qu'il y ait un Médecin du Travail affecté à son entreprise.

Le Directeur a parfaitement conscience de la délicatesse de cette situation et des conséquences juridiques qui pèsent fatalement sur l'entreprise et informe les adhérents présents que nous pensons, au 1^{er} novembre 2018, pouvoir recruter 3 jeunes Médecins du Travail sortant de la Faculté de Médecine de Poitiers, ce qui permettrait de réaffecter les entreprises sans Médecin du Travail rattachées au Centre de Chasseneuil.

➤ Monsieur Denis TEULIERE, DRH de la Société VITALIS, est présent à cette Assemblée, par une délégation de pouvoir donnée par Monsieur Cédric FAIVRE, Directeur Général de la Société VITALIS.

Monsieur Denis TEULIERE fait état des problèmes d'irrespect des dates de visites de reprise et s'inquiète du retard pris dans le cadre des visites périodiques.

Monsieur Denis TEULIERE précise qu'en fonction du contexte et du risque terroriste, ils ont défini tous les postes de chauffeurs en Surveillance Individuelle Renforcée (S.I.R.) afin qu'ils puissent bénéficier de visites plus rapprochées avec le Médecin du Travail, sachant qu'il lui paraît difficile que les chauffeurs ne soient vus par le Médecin du Travail que tous les 5 ans.

En fonction de l'irrespect des dates de visites fixées par la Réglementation, il a écrit au Directeur, par courrier recommandé, le 26 mars 2018, précise que le Directeur a fait une réponse parfaitement motivée et que le respect des dates de visites de reprise s'est amélioré. En revanche, celui des visites périodiques demeure préoccupant.

Monsieur Nicolas CANEL, Administrateur de l'ASSTV, souhaite apporter une précision sur la périodicité.

Il rappelle qu'en fonction de la nouvelle réglementation, la périodicité est fixée par le Médecin du Travail et qu'en fonction de l'état de santé du salarié, de son âge et de son environnement de travail, le Médecin du Travail détermine une date de nouvelle visite qui peut être de 1 an, 2 ans... et au maximum de 5 ans et que la fixation de la périodicité est de la seule responsabilité du Médecin du Travail.

Le Directeur informe Monsieur Denis TEULIERE que suite à une démission d'un Médecin à temps partiel, nous avons réussi à recruter un Médecin du Travail à temps plein, que, de ce fait, le Docteur Eric BEN-BRIK, qui a en charge l'entreprise VITALIS, sera allégé du suivi de 430 salariés dans les communes avoisinant Vouillé et espère que cet allègement de charge permettra au Docteur BEN-BRIK d'assurer un meilleur suivi.

En l'absence d'autres questions diverses, le Président clôture la séance à 19h15, remercie tous les adhérents présents ainsi que Monsieur DERANLOT en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

Jean-Pierre BOSSÉ
Président